



Association déclarée  
Régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Siège Social :  
**Hôtel de Ville**  
**2 Av. P. Vaillant-Couturier**  
**78390 BOIS D'ARCY**



Adresse : Comité de Jumelage, Hôtel de Ville, 78390 Bois d'Arcy

@-Adresse : cjba@free.fr



00 33 6 74 41 23 60

### Conseil d'Orientation du Comité de Jumelage de Bois d'Arcy

Jeudi 30 Novembre 2017, à 20h30, Salle Mùcheln

#### Membres et associations membres présents

Philippe Benassaya	Daniel Cherreau	Nicole Richelmi
Maryline Rolland	Nathalie le Rousseau	Renaud Denhez (AS-Karaté)
Serge Douhet (COBA)	Christiane Doisneau (BAAL)	Gérard Limeuil (Ateliers Arcisiens)
Jean Jacques Tanguy (JA)	Charles Bleuse	Gérard Bonnevalle
Nadine Mirochnikoff	Jean-Claude Couchenet	Marie Régnier
Jacques Rebière		

#### Excusée avec pouvoir

Françoise Guillet

#### Absente sans pouvoir

Martine Niot

#### Présente

Myriam de Peretti

La présidente demande l'ouverture de la séance. M. le Maire déclare la séance ouverte. La présidente rappelle l'ordre du jour qui doit arrêter la nature des actions et le calendrier de principe qui constituera le plan d'actions et permettra d'établir le budget prévisionnel pour 2018.

Parole est donnée au trésorier qui présente le projet.

Il énumère succinctement en page 2 les activités proposées pour 2018 et les aspects financiers liés à ces activités.

En page 3, il commente les décisions prises en mairie lors de l'entrevue avec M. le Maire le 12 octobre 2017.

Il est constaté que le comité de jumelage de Bois d'Arcy est très actif et de ce fait, la demande de subvention est plus élevée que celle d'autres comités de jumelage de villes voisines. Cependant, la municipalité réduit les activités subventionnées à partir de 2018. Une seule rencontre par an désormais sera aidée financièrement par la municipalité.

En raison de travaux dans les gymnases Le Cosc et Colette Besson, la fête de la bière 2018 est reportée à 2020, la salle des fêtes étant trop petite pour accueillir à la fois les hôtes allemands, leurs familles d'accueil et les Arcisiens, car la fête de la bière est aussi une manifestation arcisienne ouverte à tous.

M. le Maire prend la parole. Il rappelle que cette réunion est un conseil d'orientation, qu'elle doit servir à orienter, qu'il ne faut pas parler uniquement « finances ».

Réponse du CJBA : « L'argent » n'est absolument pas l'objectif du comité, qui s'emploie à atteindre l'objectif précisé dans les statuts qui est de favoriser l'établissement de relations entre les habitants et les associations des deux communes, ce qui est le cas jusqu'à présent.

M. le Maire reproche au comité de ne pas être venu le voir en mairie.

Le comité répond que le temps d'attente pour le rendez-vous a été d'un mois (une proposition avait dû être reportée en raison d'indisponibilité). Le Comité souhaitait l'entrevue avant le déplacement à Mùcheln pour pouvoir apporter des éléments à son homologue, le comité de jumelage de Mùcheln, et éventuellement au maire de Mùcheln, Andreas Marggraf. Cela n'ayant pas été possible, le comité avait alors souhaité l'entrevue avant le CA du 11 octobre. L'entrevue, demandée le 11 septembre, a finalement eu lieu en mairie le 12 octobre et à l'issue de cette réunion, les éléments étaient connus pour préparer le CO.

M. le Maire dit qu'il a l'impression de ne pas être écouté, que ses paroles ne sont pas suivies d'effets, qu'il faut faire une réflexion commune sur le comité de jumelage. Pour M. le Maire, le comité de jumelage est une émanation de la mairie et, à ce titre, il doit se conformer à ses orientations. Si le bureau ne souhaite pas suivre les orientations du maire, libre au bureau de créer une autre association distincte, indépendante de la municipalité.

Jean-Jacques Tanguy précise que si on en arrivait à une telle décision, le Conseil d'Administration devrait voter.

Le bureau dit avoir été étonné de recevoir le courrier en date du 10 novembre 2017, car il pensait que les orientations pour 2018 avaient bien été précisées le 12 octobre.

M. le Maire revient sur les propos de Gérard Bonnevalle du 18 novembre lors du Festival de la Bande Annonce qui demandait l'origine des « contre vérités » écrites dans ce courrier, alors que M. le Maire prétend avoir entendu Gérard Bonnevalle parler d'un « tissu de mensonges ».

M. le Maire revient alors sur la réception des allemands par la municipalité en mars 2017. Le jeudi soir précédant l'arrivée des allemands, M. le Maire a décidé de déplacer le pot d'accueil de la salle des fêtes à la mairie. Le jeudi soir, il n'a pas été possible de connaître la raison de ce changement soudain, alors que le programme avait été annoncé lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février et du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars et que les élus présents n'avaient rien reproché sur le choix de la salle des fêtes comme lieu de la réception d'accueil. Ce choix se justifiait d'autant plus par l'exposition des 20 ans du jumelage à la salle des fêtes, exposition que les hôtes allemands auraient pu inaugurer par la même occasion en compagnie du maire de Bois d'Arcy.

Plusieurs familles d'accueil sont alors allées directement chez elles après l'arrivée du car.

Par la suite, il a été dit que M. le Maire voulait donner plus de solennité à la réception en choisissant l'hôtel de ville.

M. le Maire ajoute alors qu'il s'est senti humilié de ne pas avoir été invité à l'inauguration de l'exposition.

Le bureau rétorque qu'il n'y a pas eu d'inauguration de l'exposition, que ce sujet n'a jamais été évoqué, ni par les membres du bureau, ni par les élus municipaux au CA, ni lors de la réunion en mairie d'octobre 2016 ayant entériné le principe de cette exposition.

M. le Maire répète qu'il faut changer les relations et la façon de travailler. Il estime qu'il n'y a pas de dialogue convivial, qu'il ne faut pas rester des mois sans se voir, que d'autres associations viennent le voir quand il y a besoin.

Mais Jacques Rebière précise que des élus siègent au conseil d'administration et qu'ils doivent donc discuter avec M. le Maire en amont et en aval de la réunion, si M. le Maire ne peut pas être présent.

Concernant le financement d'une rencontre une année sur deux, M. le Maire dit qu'il en a déjà été question il y a quelques années. Mais en 2014, il souhaitait une solution douce et il n'a pas voulu imposer.

Réponse du CJBA : il n'y a jamais eu de notification précise de cette volonté et les propositions d'activités des années 2015, 2016 et 2017 présentant deux rencontres, n'ont pas été rejetées par M. le Maire.

Pour 2018, la municipalité subventionnera la réception des allemands à Bois d'Arcy, sans fête de la bière.

Toutefois, M. le Maire revient sur la fête de la bière. Il lui est alors rappelé le courrier du 10 novembre 2017, signé par lui-même : « Nous avons donc décidé ensemble de reporter cet événement ». Le comité explique à nouveau que la fête de la bière est ouverte aux amis allemands, aux familles d'accueil et adhérents et également aux Arcisiens. Pour une grande manifestation de la commune ouverte à tous, la salle des fêtes est trop petite pour 350 convives, l'orchestre et la piste de danse. La capacité de la salle des fêtes est de 380 personnes assises et 800 personnes debout (règlement de la salle des fêtes).

M. le Maire dit que les convives peuvent rester debout. Mais ceci ne ressemble pas à une fête de la bière où les convives sont traditionnellement assis pour tout un repas et une soirée, répond le bureau.

Dans le courrier, M. le Maire écrit également : « Je découvre que le CJBA envisage (...) d'organiser la Fête de la Bière à Mùcheln en septembre 2018 » et plus loin « de façon unilatérale ».

Le comité ne comprend pas et s'interroge sur la source de cette information. Il n'est jamais venu au CJBA l'idée d'organiser une fête de la bière à Mùcheln. A l'issue de la réunion du 12 octobre, le comité a simplement informé Christine Stolz, présidente du Comité de Mùcheln, du report de la fête de la bière 2018 à 2020.

Et Christine Stolz a répondu en disant qu'en septembre 2018, il serait possible de participer à la fête de la bière de Mùcheln. En 2017, il y en a eu deux à Mùcheln.

Dans le courrier du 10 novembre, il est encore écrit « la ville de Bois d'Arcy a demandé à toutes ses associations d'accepter un effort financier, effort que jusqu'à présent la municipalité n'a pas fait supporter au CJBA »

Le courrier explique que la ville a « accordé une subvention conséquente et exceptionnelle au CJBA de près de 12 500€ (frais d'événementiel inclus) pour l'année 2017 ».

Le comité tient à préciser qu'il faut décomposer cette somme comme suit :

7 500 €, subvention au CJBA pour les échanges et les événements récurrents 2017,

1 850 €, « subvention sur objectif » afin que le CJBA puisse régler la réservation de l'avion et des trajets en autocar pour les 10 élus qui se sont déplacés à Mùcheln, somme qui est donc une commodité de trésorerie pour la mairie et non une subvention et

3 150 € pour les frais d'événementiel engagés directement par la municipalité et non par le comité.

M. le Maire maintient qu'il revient au comité de chercher des financements et reconnaît que l'augmentation du tarif de la soirée de la fête de la bière 2016 fut un point positif.

Le comité ajoute que des subventions européennes ont déjà été demandées et parfois obtenues, mais ce n'est pas annuel et pas systématique.

Question est posée par le bureau : les deux maires ne se sont pas rencontrés en 2017, année des 20 ans. Quand aura alors lieu le renouvellement du serment ? M. le Maire répond qu'ils se sont téléphoné, qu'ils avaient parlé d'une date vers le 8-9 décembre pour une rencontre à Bois d'Arcy et que le maire de Mùcheln devait rappeler. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse. M. le Maire insiste sur la cordialité de leurs échanges pendant 20 minutes, mais sans information sur l'évolution du jumelage.

M. le Maire espère que Andreas Marggraf va bientôt se manifester pour rassurer M. le Maire sur leur volonté commune face au partenariat. Il aimerait savoir comment le maire de Mùcheln voit l'avenir du partenariat, quelles sont ses idées à ce sujet.

Le bureau pose une question sur la rédaction de l'article paru dans Bois d'Arcy Le Magazine de Novembre 2017, relatant le déplacement des Arcisiens à Mùcheln pour les 20 ans du Jumelage. Dans cet article, aucune mention n'est faite du Comité de Jumelage de Mùcheln qui a superbement reçu les Arcisiens et organisé le programme.

Suite à la question du CJBA, aucun des élus présents ne peut répondre sur l'auteur de cet article.

Le trésorier poursuit la présentation du projet.

En page 5, les enfants de l'école maternelle Marc Chagall chanteront lors de la soirée franco-allemande en janvier 2018, ceci répond au souhait de la municipalité d'axer les échanges vers le scolaire.

La page 6 décrit les prévisions de manifestations lors de la venue des allemands en mars 2018. Ce projet est présenté en CO, sera précisé en AG en février et sera affiné en CA début mars.

Le CA est-il un organe décisionnaire avec les élus présents ? demande Jean-Jacques Tanguy. Les élus seront-ils au courant d'idées nouvelles éventuelles à mettre en oeuvre en mars 2018 pour les présenter en CA ?

M. le Maire répond qu'il faudra aller le voir en mairie pour le programme de mars.

Myriam de Peretti ajoute qu'un tournoi de football entre l'ASBA-Football et le Variétés Club de France est prévu le dimanche 25 mars dans l'après-midi. Les allemands pourront sans doute assister à une mi-temps du match avant leur départ.

Le matin, seront organisées des rencontres sportives arcisiennes qui, dans la mesure du possible, seront intégrées dans le programme du comité. Le bureau souhaite être invité aux réunions préparatoires à cet événement afin de coordonner au mieux les rencontres sportives.

La page 7 présente le déplacement à Mùcheln en septembre 2018, déplacement auto-financé, M. le Maire ayant dit lors de la réunion du 12 octobre, que le comité était libre de se déplacer à Mùcheln et d'accueillir à Bois d'Arcy, du moment que c'était sur ses propres deniers.

Mais Maryline Rolland estime qu'un tel déplacement ne favorise pas vraiment les échanges ouverts à tous, qui seraient ainsi réservés à des privilégiés. Ce n'est pas l'avis du comité. Les adhérents ont actuellement vraiment envie de continuer les échanges actuels, de ne pas diluer les échanges et de maintenir des contacts étroits.

Ceci signifierait qu'un tel déplacement se ferait dans un cadre privé, en conclut Jean-Claude Couchenet. Avec quelle assurance ?

Renaud Denhez demande si la ville ne peut pas « parrainer » ces déplacements afin de ne pas détendre le fil avec Mùcheln.

Daniel Cherreau parle d'une ville où les déplacements se font une année sur deux. Et une association a été créée, ainsi des déplacements peuvent se faire tous les ans.

Le comité estime que la création d'une association parallèle n'est pas souhaitable, que les Arcisiens auraient du mal à s'y retrouver. Ce n'est pas la définition d'un comité de jumelage.

La conclusion de la page 7 est que M. le Maire refuse que le déplacement 2018 à Mùcheln se fasse sous l'égide du CJBA, même s'il est sans incidence financière pour la municipalité. La raison de la responsabilité de la municipalité a été évoquée.

La période des déplacements et des accueils est évoquée, actuellement, c'est le printemps et l'automne. Parfois, il fait meilleur à l'automne qu'au printemps. Mais les Arcisiens sont allés 6 fois à la fête de la ville à Mùcheln en juillet. Les Mùchelnois sont venus 7 fois à la St Gilles à Bois d'Arcy en septembre.

Et les allemands (familles d'accueil et le maire) sont moins disponibles en période de fête de la ville

Les Mûchelnois sont venus à Bois d'Arcy en 1999 pour l'inauguration de la Bibliothèque de la Tremblaye, en 2002 pour l'inauguration des salles Margouet et Mûcheln, en 2005 pour l'inauguration du Pôle Jeunesse. Souvent leur venue a été liée à un événement municipal.

Pas de précisions à apporter sur les pages 8 et 9, ceci ayant déjà été dit au précédent CA.

Pas de commentaires particuliers sur les aspects financiers pages 10, 11, 12.

Page 13, le CJBA n'accordera plus de participation financière aux associations. Il est demandé que la ligne sur les demandes exceptionnelles de subvention par une association soit supprimée.

Les pages 14 et 15 résument la situation et les besoins de financement. La demande est de 2 240 euros. M. le Maire annonce que la subvention sera inférieure à 2 000 euros.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22h30.

La présidente, Marie Régnier

Les dates des réunions à venir sont énoncées :

19 janvier 2018 : soirée franco-allemande de l'amitié, instituée en 2003 pour commémorer le Traité de l'Elysée (22 janvier 1963), enfants de la maternelle Marc Chagall, galette et diaporama de septembre 2017 à Mûcheln  
Espace Baragué

7 février 2018 : Assemblée Générale, salle Mûcheln

7 mars 2018 : Conseil d'Administration, salle Mûcheln

6 juin 2018 : Conseil d'Administration, salle Mûcheln

Le courrier de M. le Maire du 10 novembre 2017 est en annexe ci-dessous.



**Cabinet du Maire**  
01.30.45.83.10  
PB/MDP/IM/110/2017

Bois d'Arcy, le 10 novembre 2017

**A l'attention des membres  
du Comité de jumelage de Bois d'Arcy**

Madame, Monsieur,

J'ai été informé que la présidente du comité de jumelage avait adressé un mail à l'ensemble des adhérents pour leur faire part de certaines décisions prises en prévision du comité d'orientation qui aura lieu le 30 novembre prochain, à la suite du rendez-vous en mairie le 12 octobre dernier avec les membres de votre bureau.

Je suis assez surpris par le ton de ce message qui déforme un peu la réalité des faits et qui manque visiblement de neutralité, neutralité pourtant essentielle de la part d'un comité de jumelage qui prétend ne pas vouloir être « assimilé à une association comme les autres ».

Dans ce mail, la présidente affirme que des membres du CJBA se sont sentis affectés par la décision prise par la Ville de n'accepter le financement que d'un seul voyage tous les deux ans, alors même que c'est une préconisation que la municipalité a formulée au CJBA dès 2014, en conseil d'orientation et en accord avec le Maire de Mùcheln, Andréas Marggraf, mais qui n'a visiblement pas été entendue et jamais appliquée.

Il me semble donc important de préciser certains points :

- 1) La Ville de Bois d'Arcy a bien accordé une subvention conséquente et exceptionnelle au CJBA de près de 12.500 € (frais d'événementiel inclus) pour l'année 2017, année des 20 ans du jumelage, prouvant ainsi le soutien de la Municipalité auprès de son Comité. A titre d'information, l'an dernier la Ville avait attribué une subvention de 9.000 €. Il faut savoir qu'en moyenne les autres villes accordent une aide de 2.000 € maximum par comité de jumelage, ce que nous pourrions faire également. En période de forte contrainte budgétaire, la Ville de Bois d'Arcy a demandé à toutes ses associations d'accepter un effort financier, effort que jusqu'à présent la municipalité n'a pas fait supporter au CJBA puisque justement son statut est différent de celui des autres associations. Néanmoins, à l'avenir, j'ai réaffirmé, lors de notre réunion, qu'il était nécessaire de trouver des financements autres que la subvention municipale avec la recherche de fonds dans le cadre de l'union européenne, tout comme le fait déjà la Ville de Mùcheln.

- 2) Je ne comprends pas pourquoi notre comité de jumelage ne respecte pas l'application de ses statuts qui précisent que l'association a pour but de favoriser les échanges entre les deux communes dans le cadre des engagements et objectifs fixés par les municipalités. Il est donc clairement indiqué, contrairement à une autre association, que le comité de jumelage doit appliquer les orientations déterminées par les Maires. Pourtant, dans le mail, contrairement aux décisions prises dans mon bureau, je découvre que le CJBA envisage d'organiser des rencontres tous les ans et même d'organiser la Fête de la Bière à Mûcheln en septembre 2018. Il y a donc deux discours : un aux adhérents et un autre en réunion avec la municipalité. Comment dans ces circonstances pouvons-nous établir durablement des relations de confiance si le discours est double ?
- 3) Concernant la Fête de la Bière, effectivement nous avons précisé que cette année nous ne pouvons pas l'accueillir dans un gymnase puisque nous avons des travaux de prévus dans nos structures (C. Besson et Cosec) mais que nous pouvons marquer le coup si nécessaire dans la salle des fêtes qui est disponible. Les membres du comité de jumelage ont estimé que cette salle n'était pas appropriée. Nous avons donc décidé ensemble de reporter cet événement. Je suis par conséquent surpris de constater que le CJBA envisage à présent de l'organiser à Mûcheln de façon unilatérale !

Pourquoi demander l'avis du Maire pour préparer le conseil d'orientation puisque les décisions prises dans mon bureau ne sont pas respectées ? Finalement j'en déduis que nos échanges ne servent qu'à définir le montant de la subvention accordée et non pas à fixer les objectifs de vos actions, comme cela devrait être le cas dans le cadre d'un comité de jumelage.

Nous aurons l'occasion d'évoquer cela en réunion d'orientation le 30 novembre prochain.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Philippe BENASSAYA**

Maire de Bois d'Arcy  
Conseiller départemental des Yvelines